

SOMMAIRE

Liste des membres de la commission temporaire	<i>Page 1</i>
Rapport de Jacques Janson, rapporteur de la commission temporaire des Anciens Combattants	<i>Page 3</i>
Vœux de la commission temporaire des Anciens Combattants	<i>Page 7</i>
Motion de la commission temporaire des Anciens Combattants	<i>Page 13</i>
Annexes	

**COMMISSION TEMPORAIRE
DES ANCIENS COMBATTANTS**

Président : M. Henry-Jean LOUSTAU

Rapporteur : M. Jacques JANSON

M. AUGUSTE Michel	M. LUBRINA François
M. BAHSOUN Hassan	M. MAC COLL John
M. BALESИ Charles	M. MONIER Christophe
Mme BOUGEON-MAASSEN Francine	Mme MWENETOMBWE Michèle
Mme CERISIER BEN GUIGA Monique	M. NAEDER Alain
M. d'AGESCY Gilles	M. OLIVIERO Pierre
Mme de TASSIGNY Marie-Françoise	M. PRETET Jean-Charles
M. DEPRIESTER Dominique	Mme REVERS-HADDAD Denise
M. GIRAULT Pierre	M. SADET Bernard
M. HASNAOUI Fwad	M. SARRASIN Louis
Mme HIRSH Nicole	Mme SAUVAGE Brigitte
M. JANSON Jacques	M. SAVERY Guy
Mme KAMMERMANN Christiane	M. SHANKAR Vajoumouny
M. KAUB Marceau	M. SIGNORET Gérard
M. LAURENT Alexandre Françoise	Mme TETU dite TETU DE LABSADE
M. LOUSTAU Henry-Jean	M. WILDENSTEIN Guy

Administrateur: Madame Yvonne TARABAL

Rapport de la commission temporaire des Anciens Combattants

Chers Collègues,

Contrairement aux rapporteurs des commissions permanentes, les rapporteurs des commissions temporaires présentent leur rapport **définitif** dans les jours qui suivent la réunion de la commission. Ce court laps de temps a pour effet que ces rapports sont donc moins longs que les rapports des commissions permanentes. En plus, on demande au rapporteur de chaque commission temporaire de s'aligner sur ceux des commissions permanentes en raccourcissant un texte déjà court.

La façon habituelle et un peu artificielle de faire court dans le compte rendu chronologique des échanges entre les personnalités invitées et les membres de la Commission est de supprimer les citations (qui rendent pourtant le texte plus vivant) ainsi que la lecture de textes législatifs étayant nos travaux.

Aujourd'hui, vous me permettez de **tenter une approche nouvelle**. Plutôt que d'avoir une *présentation linéaire* des débats, je me risque à faire une *synthèse thématique* qui ne tient pas compte de l'ordre des intervenants.

Une vue de la réunion de la commission temporaire des Anciens Combattants

Ma synthèse devait commencer par la feuille de route du Ministre, présentée par son Directeur de Cabinet, et se poursuivre par les dossiers qui constituent les préoccupations et le quotidien du monde combattant, objets d'échange avec nos autres invités. En résumé, je devais passer du *général* au *particulier*, en m'émancipant de la *contrainte chronologique*.

En fait, notre commission fut victime des dommages collatéraux causés par les élections municipales des deux prochains dimanches.

Le directeur de cabinet du Ministre, le préfet **Philippe Riffault**, devait commenter pour nous les « perspectives pour les mois à venir **en matière d'anciens combattants**, de **lien armée-Nation** et de **réserves militaires**, conformément aux engagements du Président de la République ».

Parmi les autres hauts fonctionnaires contraints au devoir de réserve, figuraient le préfet **Rémy Embrun**, directeur général de l'Office national des anciens combattants, **M. Hubert Chauchart du Mottay**, président de l'Union des blessés de la face, ainsi que Mme **Odette Christienne**, adjointe au maire de Paris chargée des anciens combattants.

Pour nous entretenir du **rôle des femmes au cours des opérations de guerre**, personne n'était certainement plus qualifiée que madame **Geneviève de Gallard** (*Geneviève de Heaulme de Boutsocq*), héroïne de la sinistre bataille de Diên Biên Phu, seule femme, infirmière et convoyeuse de l'air, au milieu de 15 000 militaires français pris au piège par les armées du Viêt-minh.

Avec modestie, **Geneviève de Gallard** nous a raconté ces jours d'enfer où elle est entrée **vivante** (ce qui était déjà beaucoup) dans l'Histoire, avec le simple sentiment d'avoir accompli son devoir. Les mots, les images et le spectacle terribles qu'elle évoquait étaient en quelque sorte exorcisés, voire pacifiés, par la sérénité et la sobriété de ses propos, qui nous bouleversèrent.

A son arrivée, comme à son départ, **Geneviève de Gallard** fut acclamée par une ovation debout.



Geneviève de Gallard très entourée par des membres de la Commission

Plutôt que de chercher à redire en plus mal ce que **Geneviève de Gallard** a si bien dit, je vous réfère, chers collègues, à son ouvrage intitulé *Une femme à Diên Biên Phu*, publié aux éditions Les Arènes, en 2003.

Après le passage parmi nous de l'« Ange de Diên Biên Phu », nous sommes redescendus de l'éther pour aborder avec nos deux autres invités des sujets plus terre à terre, tels que la modernisation des commémorations publiques et la décrystallisation de la retraite des combattants au Laos.

Ancien diplomate et délégué de la FACS au Laos, **Roger Abensour**, a fait le point sur la décrystallisation de la retraite du combattant dans son pays de résidence.

Pour les 250 pensionnés, la décrystallisation s'est traduite par le passage de 26 euros par an à un montant de 50 euros par mois. Le nombre des pensionnés devrait atteindre rapidement 450, puisque 200 dossiers sont actuellement étudiés par les autorités consulaires. C'est peu lorsqu'on évalue à 2 000 le nombre de personnes susceptibles de bénéficier de la retraite du combattant. Ce paradoxe est dû à un phénomène courant avant 1975, année où le régime laotien a commencé à faire preuve de plus de souplesse. Jusque là, les anciens combattants français choisissaient d'enterrer leur livret militaire ou de le détruire, rendant ainsi très difficile la reconnaissance de leurs états de services par le Bureau d'étude central d'archives administratives militaires (le B.C.A.A.M.), à Pau.

Nous avons noté que l'envoi de courrier par le B.C.A.A.M. dans une enveloppe à tête, à l'adresse personnelle des requérants, pouvait mettre leur vie en danger. Il fut donc suggéré que le B.C.A.M utilise la valise diplomatique pour l'envoi de ses dossiers.

En revanche, en Algérie, la même précaution ne serait, semble-t-il, plus nécessaire.

À la suite de la réponse qui nous avait été faite par l'administration à notre vœu concernant la retraite du combattant (laquelle n'est pas imposable en France), réponse selon laquelle la retraite du combattant doit être ajoutée aux revenus des bénéficiaires de l'aide des comités consulaires pour l'aide et la protection sociales, pour une raison de territorialité ou plutôt d'extraterritorialité, la commission a exprimé son profond désaccord. Fut évoquée aussi la difficulté pour les Français établis hors de France de se procurer la carte et le macaron d'ancien combattant handicapé, à la préfecture de Paris, et non plus à l'O.N.A.C.

Avec la revalorisation de la retraite du combattant (l'indice de 39 points n'est qu'une étape vers l'objectif de 48 points fixé par le Président de la République au terme du quinquennat), avec la création d'une allocation de solidarité destinée aux conjoints survivants des anciens combattants ainsi que l'achèvement du processus de décrystallisation, le **devoir de mémoire** forme le premier volet de la politique créative et ambitieuse du Ministre pour 2008.

Cet aggiornamento de la politique de mémoire comprend deux éléments. Premièrement la création de la Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie prévue par la loi du 23 février 2005. Deuxièmement, la création de deux commissions, toujours dans le cadre de la redéfinition et de la revitalisation de la politique de mémoire : la commission présidée par le professeur **André Kaspi**, sur laquelle je vais revenir dans quelques instants, et celle présidée par le professeur **Jean-Jacques Becker**, qui se penche sur le sens à donner à la commémoration du 11 novembre 2008, avec pour toile de fond la présidence française de l'Union européenne.

En moins d'une heure, notre commission est passée avec la présence du professeur **André Kaspi** de ceux qui font notre Histoire, telle que **Geneviève de Gallard**, à ceux qui l'écrivent.

Avec sobriété, l'éminent historien, professeur émérite de Paris-I, a décrit les coordonnées entre lesquelles s'accomplit le travail des membres de la *Commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques*, appelée couramment commission **Kaspi**.

Cette commission, qui s'est réunie pour la première fois le 13 décembre 2007, est chargée de mener une réflexion approfondie sur « la transmission de la mémoire nationale, notamment auprès des jeunes générations qui n'ont pas connu les événements commémorés et ont parfois du mal à comprendre les formes que revêt le rituel de la commémoration républicaine ». Cette réflexion doit prendre en compte plusieurs paramètres tels que « la disparition progressive des acteurs et témoins directs des conflits du XX^e siècle, avènement d'une société pluriculturelle, l'intégration européenne, le dialogue des nations et le partage des mémoires ».

Plus concrètement, les 17 universitaires et experts que compte la Commission « sont chargés de dresser le bilan de la situation actuelle, en ce qui concerne notamment le nombre, les formes et le contenu des commémorations publiques existantes ».

Au menu également des membres de la commission **Kaspi**, on relève :

- La formulation des propositions devant permettre aux citoyens, et en particulier aux jeunes, d'être davantage associés aux commémorations.
- Le calendrier des commémorations, ainsi que le contenu, le sens « mémoriel » et le déroulement de celles-ci.
- La formulation de recommandations pertinentes dans les domaines pédagogiques, culturels ou liés au « tourisme de mémoire ».

Les conclusions de la commission **Kaspi** seront déposées d'ici à la fin du premier semestre 2008.

Les membres de la commission temporaire des Anciens Combattants ont spontanément apporté leurs témoignages et suggestions au professeur **Kaspi**, en formant le vœu, au sens propre et au sens figuré, que l'Assemblée des Français de l'étranger fût représentée au sein de la *Commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques*.

Pour de plus amples informations, voir les annexes 1 et 2 relatives aux commémorations nationales organisées par le ministère de la Défense.

Liste des vœux et motion de la commission temporaire des Anciens Combattants

Vœu n° COMB/V. 1/07.03	Commissions de réforme itinérantes
Vœu n° COMB/V. 2/07.03	Décristallisation des pensions militaires de retraite
Vœu n° COMB/V. 3/07.03	Représentation de l'A.F.E. au sein de la <i>Commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques</i>
Vœu n° COMB/V. 4/07.03	Invitations d'anciens combattants résidant hors de France aux cérémonies nationales du 14 juillet et du 11 novembre
Vœu n° COMB/V. 5/07.03	Entretien de tombes par le Souvenir français
Motion n° COMB M.1 /07.03	Carte du combattant pour les Harkis demeurés en Algérie (motion déjà présentée et restée sans réponse)

**COMMISSION TEMPORAIRE
DES ANCIENS COMBATTANTS**

Vœu n° COMB/V.1 /07.03

Objet : Commissions de réforme itinérantes

L'Assemblée des Français de l'étranger,

considérant

- que des anciens combattants invalides résident dans des régions éloignées de tout centre de réforme urbain ;
- le nombre insuffisant de médecins spécialisés dans l'évaluation des taux d'invalidité ;

demande

- que des dispositions soient prises pour remédier à la situation actuelle, en créant des commissions itinérantes de médecins militaires.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité Nombre de voix pour Nombre de voix contre Nombre d'abstentions	x	x

**COMMISSION TEMPORAIRE
DES ANCIENS COMBATTANTS**

Vœu n° COMB/V.2 /07.03

Objet : Décristallisation des pensions militaires de retraite

L'Assemblée des Français de l'étranger,

considérant

- qu'un ancien combattant ayant fait une carrière complète dans l'armée française (plus de 15 ans) voie sa pension toujours cristallisée depuis l'indépendance de son pays;

demande

- la décristallisation de ladite pension.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité Nombre de voix pour Nombre de voix contre Nombre d'abstentions	x	x

**COMMISSION TEMPORAIRE
DES ANCIENS COMBATTANTS**

Vœu n° COMB/V.3 /07.03

Objet : Représentation de l'A.F.E. au sein de la *Commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques*

L'Assemblée des Français de l'étranger,

considérant

- que les conseillers à l'A.F.E. jouent un rôle important dans les associations et activités patriotiques françaises dans leur pays de résidence ;

demande

- à être représentée par un membre de l'A.F.E. au sein de la *Commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques*, appelée plus couramment commission **Kaspi**, du nom de son président.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité	x	x
Nombre de voix pour		
Nombre de voix contre		
Nombre d'abstentions		

**COMMISSION TEMPORAIRE
DES ANCIENS COMBATTANTS**

Vœu n° COMB/V.4 /07.03

Objet : Invitations d'anciens combattants résidant hors de France aux cérémonies nationales du 14 juillet et du 11 novembre

L'Assemblée des Français de l'étranger,

considérant

- que les anciens combattants vivant hors de France ont servi la patrie avec courage et fidélité, à l'instar de leurs camarades de l'Hexagone;

demande

- qu'une délégation soit invitée officiellement à Paris aux cérémonies nationales du 14 juillet et du 11 novembre et qu'on lui réserve des places témoignant de la reconnaissance de la Nation.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité Nombre de voix pour Nombre de voix contre Nombre d'abstentions	x	x

**COMMISSION TEMPORAIRE
DES ANCIENS COMBATTANTS**

Vœu n° COMB/V.5 /07.03

Objet : Entretien de tombes par le Souvenir français

L'Assemblée des Français de l'étranger,

considérant

- qu'actuellement les délégués généraux du Souvenir français ne perçoivent qu'un montant souvent dérisoire pour l'entretien de tombes de soldats français;

demande

- au ministère de la Défense nationale que les montants versés au Souvenir français soient ajustés en tenant compte du coût de la vie, pour répondre aux besoins de par le monde.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité Nombre de voix pour Nombre de voix contre Nombre d'abstentions	Unanimité moins une voix	Unanimité moins une voix

**COMMISSION TEMPORAIRE
DES ANCIENS COMBATTANTS**

Motion n° COMB/M.1 /07.03

Objet : Carte du combattant pour les Harkis demeurés en Algérie (motion déjà présentée et restée sans réponse)

L'Assemblée des Français de l'étranger,

considérant

- que *l'Acte de réconciliation nationale* de 2003 permet aux anciens combattants ayant combattu en Algérie sous le drapeau français de demander la carte du combattant;
- que les Harkis sont exclus de cette disposition ;

demande

- que les Harkis résidant en Algérie puissent obtenir, au même titre, la carte du combattant.

Résultat	Adoptée en séance
Unanimité	X
Nombre de voix pour	
Nombre de voix contre	
Nombre d'abstentions	

ANNEXES